

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE QUAROUBLE**



CCAS

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2023**

L'an Deux mil Vingt-trois, le 26 octobre, à 18h30 le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Président.

**Date de la convocation :** 19 octobre 2023

**Etaient présents :** DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, BURETTE Maud, DUBOIS Anne, PORTEMONT Anne-Sophie, CHABANOIS Marc, CUISSE Monique, DERVAUX Martine, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, TROCHUT Raymond

**Absents excusés :** CHEVALIER Marie-Andrée, BRABANT Viviane

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	13
	Présents :	11
	Excusés avec Procuration :	0
	Absents excusés :	2
	Votants :	11

**Secrétaire de séance :** Frédéric DUMONT



**Délibération n° :** 2023/09

**OBJET : NOMINATION VICE-PRESIDENT DELEGUE**

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » et notamment son article 141 qui introduit l'élection d'un Vice-Président délégué au sein des conseils d'administration des CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123-6 disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein également un Vice-Président délégué » ;

Vu la délibération 2023/37 du 28 septembre 2023, visant au renouvellement des administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Quarouble ;

**Monsieur le Président expose ce qui suit :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions que le Vice-Président en cas d'empêchement de celui-ci.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

Considérant la candidature de Madame **DUBOIS Anne**,

Il est procédé au vote :

- NOMBRES DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 11
- A DEDUIRE :
  - Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0
  - Bulletins blancs : 0
- NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- MAJORITE ABSOLUE : 7
- LA CANDIDATE **DUBOIS ANNE** A OBTENU : 11 VOIX

Madame DUBOIS Anne est nommée Vice-Présidente déléguée du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
**Jean-Luc DELANNOY**



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**  
Sa Publication sur le site Internet de la ville le **06 NOV. 2023**

Le Président  
**Jean-Luc DELANNOY**

